

# Règlement Intérieur

---

**Horaires d'ouvertures**  
**Ateliers halle d'expérimentation, usinage et montage**

---

Lundi	de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30
Mardi	de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30
Mercredi	de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h
Jeudi	de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30
Vendredi	de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30

Possibilité d'ouverture de l'atelier usinage et montage jusqu'à 20h en période de rendu.

L'accès à l'espace numérique n'est autorisé qu'aux utilisateurs sous condition de réservation et d'autorisation par le responsable ou les moniteurs.

**Les travaux en atelier doivent se dérouler dans des conditions d'hygiènes et de sécurités satisfaisantes. Les risques sont réels. Tous doivent veiller au respect scrupuleux des règles d'hygiènes et de sécurités.**

L'atelier maquette et numérique se compose de quatre espaces distincts :

- 1 La halle d'expérimentation permettant de traiter divers matériaux, plâtres ciments bois etc. Ainsi que les grands volumes. Cet espace est en libre accès. Il s'associe à l'espace extérieur situé sous la verrière devant les ateliers.
- 2 L'atelier usinage composé de machines usinant le bois et divers matériaux. L'accès à cet espace est restreint.
- 3 L'atelier montage, possédant des établis permettant d'expérimenter et d'assembler les différents travaux étudiants. L'accès à cet espace est restreint.
- 4 L'atelier numérique composé de différentes machines telles que les découpes laser ou les imprimantes 3D. Cet espace n'est accessible que sur réservation.

---

## 1 – Entrées et Sorties

---

**L'accès aux ateliers est strictement interdit en l'absence d'un responsable.**

- L'usage des machines de l'atelier est strictement réservé aux étudiants de l'école.
- L'accès ne peut se faire qu'aux heures d'ouverture de l'atelier, soit 8h30-17h30 (possibilité de prolongement d'ouverture jusqu'à 20 heures pendant la période des rendus).
- L'accès à la halle d'expérimentation est libre ainsi que les scies à chantourner et le petit matériel qui s'y trouve, celle-ci doit être ordonnée et nettoyée après chaque utilisation, l'outillage rangé à sa place.
- L'accès à l'espace numérique n'est autorisé qu'aux utilisateurs sous condition de réservation et d'autorisation par le responsable ou les moniteurs (ouverture possible de 19h à 23h en période de rendus).
- Les horaires peuvent changer suivant les besoins de services

---

## 2 – Tenue vestimentaire

---

- Le port de vêtements flottants sont interdits.
- Les écharpes et manches trop lâches sont interdits.
- Les chaînes, bagues, gourmettes, boucles d'oreilles pendantes et tous les objets flottants sont interdits.
- Les cheveux longs doivent être attachés.
- Les sandales, crocs ou toutes chaussures à semelles molles et non fermées sont à proscrire.
- Port des lunettes de protections obligatoires sur le travail aux lapidaires.
- Port des gants sur le travail au cutter.

**Dès que l'on entre dans l'atelier usinage les EPI (équipements de protections individuels) doivent être portés. Si les machines sont en route, les protections auditives sont obligatoires (casques anti-bruit, bouchons d'oreilles, écouteurs à réductions de son extérieurs).**

---

## 3 – Hygiène et sécurité

---

- Une formation au travail en toute sécurité est obligatoire lors de la première utilisation d'une machine.
- La capacité d'accueil de l'atelier usinages est de 10 étudiants (soit un étudiant par poste de travail ou machine).
- La sécurité doit être un souci constant. Toute consigne donnée par le responsable devra être scrupuleusement respectée.
- La circulation dans les ateliers doit se faire sans précipitation.
- Un poste de travail ne peut être utilisé qu'avec l'accord du responsable.

- **La mise en route des machines est strictement interdite sans l'autorisation du responsable.**
- Avant la mise en marche d'une machine, on doit s'assurer que tous les organes et accessoires sont à leur place et correctement fixés.
- L'étudiant ne peut quitter son poste qu'après s'être assuré qu'il a pris toutes les précautions pour éviter un accident (arrêt de la machine, mise hors tension du poste et nettoyage).
- En aucun cas les dispositifs de sécurité ne seront neutralisés.
- Port obligatoire des équipements de protection et sécurité (lunette, masque, casque anti bruit, gants en fonction des travaux effectuer).
- S'assurer du fonctionnement de l'extracteur de poussière avant toute découpe.
- Tout accident, même bénin, doit être signalé immédiatement au responsable.
- Tout comportement anormal doit être signalé.
- Les nourritures, boissons, prises de repas dans les ateliers sont interdits.

**Le responsable se réserve le droit de refuser un étudiant à l'atelier maquette si son comportement ou sa tenue vestimentaire sont inadaptés ou considérés comme dangereux pour lui et pour les autres.**

---

## 4 – Matériel et outillage

---

- Le matériel de l'établissement est mis à disposition à la demande pour chaque étudiant, en fonction de ses besoins au sein de l'atelier.
- L'étudiant doit demander au responsable si il peut ou non utiliser un matériel.
- Aucun matériel ou outillage ne doit sortir de l'atelier.
- Le matériel utilisé sera remis et rangé à sa place dans les servantes ou placards dédiés et fermés à clé.
- L'étudiant est responsable du matériel qui lui est confié.
- L'étudiant doit utiliser le matériel adéquat selon les travaux à effectuer.
- Le poste de travail sera toujours ordonné et nettoyé consciencieusement, le petit matériel, les outillages seront nettoyés et rangés.
- Tout matériel détérioré accidentellement doit être signalé.
- Les scies à chantourner ainsi que le lapidaire de la halle d'expérimentation sont en accès libre.
- L'utilisation du plâtre, de la terre et tout travail avec des matières minérales se feront en extérieur uniquement

### Interdiction formelle d'utiliser :

- |                             |   |
|-----------------------------|---|
| → La scie à format          | → Seul le responsable de l'atelier et les moniteurs formés sont habilités à le faire.             |
| → Ou la scie radiale        | → Seuls le responsable et les moniteurs formés sont autorisés à utiliser les machines numériques. |
| → Ou la scie plongeante     |   |
| → Ou la dégauchisseuse      |   |
| → Ou la raboteuse           |   |
| → Ou la fraiseuse numérique |   |

---

## 5 – Monitorat et Référent

---

Le référent est une personne de l'enseignement désignée pour apporter un soutien pédagogique à l'atelier maquette, il se substitue au responsable d'atelier en son absence en droit et autorité. Des moniteurs ou monitrices peuvent être recrutées, ils apporteront un soutien au responsable d'atelier ou tiendront la permanence de l'atelier. Ils se substituent au responsable d'atelier en son absence en autorité. Les moniteurs devront être formés à l'utilisation des machines et passer une évaluation d'aptitude à leur utilisation en milieu professionnel.

Le port des chaussures de sécurité est obligatoire pour les moniteurs dans les ateliers ainsi que toutes les autres règles de sécurité. Une carte d'accès leur sera attribué. Les moniteurs ont accès à certaines machines :

- |                       |   |
|-----------------------|---|
| → Scies à ruban       | → L'obtention de carton gris (uniquement pour les maquettes de groupe) doit faire l'objet d'une demande écrite de l'enseignant et validée par le chef du service des moyens logistiques et des bâtiments. |
| → Lapidaire           |   |
| → Perceuse à colonne  |   |
| → Scie radiale        |   |
| → Raboteuse           |   |
| → Scies à format      |   |
| → Fraiseuse Mécanique |   |

Je soussigné .....

déclare avoir pris connaissance du règlement de l'atelier et m'engage à le respecter et le faire respecter par l'ensemble de la communauté de l'ENSAM.

Fait à Marseille, le .....

Signature:

Jacques Bourgery  
Responsable atelier maquette et numérique  
Service des moyens généraux  
04 91 82 71 39  
[jacques.bourgery@marseille.archi.fr](mailto:jacques.bourgery@marseille.archi.fr)

Septembre 2025

Yannick Sady  
Responsable  
Service des moyens généraux  
04 91 82 71 72  
[yannick.sady@marseille.archi.fr](mailto:yannick.sady@marseille.archi.fr)